

## **COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**

### **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019**

Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de la Huberdière en ce qui concerne les accès du secteur en autorisant la desserte routière par l'Allée du Clos de la Motte (dans les deux sens), l'accès par l'Allée des Tilleuls restant identique à l'OAP approuvée : bilan de la concertation et délibération.

Le Conseil Municipal, par vote à bulletins secrets, décide par 2 bulletins blancs, 1 voix « contre » et 12 voix « pour » d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Le Theil de Bretagne tel qu'il est annexé à la présente délibération, modifiant l'OAP de la Huberdière en ce qui concerne les accès pour desservir le futur lotissement de M. et Mme Aubin en autorisant la desserte routière par l'Allée du Clos de la Motte dans le deux sens (en plus de l'Allée des Tilleuls) et précise que les dessertes pour ce lotissement d'environ 9 lots seront réétudiées quand un projet global d'urbanisation sera réalisé sur l'ensemble du secteur concerné par l'OAP de la Huberdière.

Aménagement du parking au stade : résultat de la consultation et choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer le marché Lot 1 (unique) « VRD – Aménagements extérieurs » avec l'entreprise COLAS Centre Ouest, Agence de Rennes, pour un montant de 96 742.75 € ht,

Service Public d'Assainissement collectif : présentation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2018.

Syndicat Départemental d'Énergie 35 : présentation du rapport d'activité 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie 35 de l'année 2018.

Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil : demande de départ de la Commune de Piré-Chancé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le retrait de la Commune de Piré-Chancé du SIEFT.

Urbanisme. Droit de Prémption Urbain : Examen de 2 Déclarations d'Intentions d'Aliéner concernant des biens situés

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter les biens suivants :

- bien situé 18 rue du Verger, parcelle A n° 1046.
- bien situé 12 Allée du Clos de la Motte, parcelle ZN n° 291.

Mise à disposition de locaux de rangement pour les associations : mise en place d'une convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la procédure d'attribution de locaux de rangement ou d'une surface de rangement dans un local partagé, situés rue de Beauvais, et la convention de mise à disposition proposée, autorise Madame le Maire à signer les conventions.

Mairie. Informatique.

- Intervention de M. Lebeau pour le cablage : travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les travaux de cablage supplémentaires nécessaires à la mise en place de la nouvelle téléphonie et la création de 2 prises pour la wifi dans la salle de réunion à l'étage de la mairie s'élevant à la somme totale de 731 € ht soit 877.20 € ttc.

.../...

- Devis Berger-Levrault pour migration des logiciels de facturation des services périscolaires au 1/1/2020.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Berger-Levrault, fournisseur du logiciel de facturation des services périscolaires (garderie et restaurant scolaires) comprenant également les pointages électroniques, s'élevant à la somme totale de 5 478.40 € ht soit 6 322.08 € ttc correspondant à la migration des logiciels actuels « e.enfance » vers « BL enfance », l'acquisition de 2 tablettes et les prestations de paramétrages et de formation.

- Devis Orange pour borne wifi salle de réunion.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'Orange, pour la fourniture d'une borne wifi, une licence utilisateurs, un serveur « UCOPIA » relié au switch du central téléphonique, comprenant la sécurité des liaisons (traçabilité des connexions internet en respect des obligations du Règlement Général sur la Protection des Données) et prestation d'installation et de paramétrage, déplacement, s'élevant à la somme totale de 1 999.43 € ht soit 2 399.32 € ttc.

#### Finances : Décision Modificative n° 2.

Le Conseil Municipal prend la décision modificative n° 2 concernant, en dépenses et en recettes, la section d'investissement pour 12 400 € et la section de fonctionnement pour 12 400 €.

#### Demande de subvention de l'Ecole Publique pour transports pour activités sportives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 775 € à l'Ecole Publique pour les déplacements pour activités sportives pour l'année 2019-2020 vers la salle de sports d'Essé.